

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

---

Ministère de la transition écologique  
et solidaire

---

## **Direction des infrastructures de transport**

### **Décision du 4 juin 2020**

**relative à l'approbation des modifications des schémas directeurs de signalisation des voies structurantes d'agglomération de Grenoble (autoroutes A48, A480, RN87 et RN481)**

NOR : TRET2014013S

*(Texte non paru au journal officiel)*

**La ministre de la transition écologique et solidaire, et le secrétaire d'Etat auprès de la ministre de la transition écologique et solidaire, chargé des transports,**

Vu le code de la route, notamment ses articles L.411-6 et R. 411-25 ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière du 22 octobre 1963 modifiée, notamment ses articles 80 et 81 ;

Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des autoroutes et des routes ;

Vu l'arrêté du 28 novembre 1994 modifié relatif à la liste des pôles verts et aux liaisons vertes, notamment son article 2 ;

Vu la note du 18 mai 2017 relative aux procédures d'élaboration, d'instruction et d'approbation des schémas directeurs de signalisation de direction et des projets de définition de signalisation ;

Vu la demande du 5 juillet 2019 de la société AREA relative à l'approbation de la modification des schémas directeurs de signalisation des voies structurantes d'agglomération de Grenoble (autoroutes A48, A480, RN87 et RN481) ;

Vu l'avis de l'inspecteur général routes du 29 novembre 2019 ;

Vu la réunion inter-services du 23 janvier 2020.

**Décident :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Sont approuvés les modifications des schémas directeurs de signalisation des autoroutes, A48 et A480 et des routes nationales, RN87 et RN 481, figurant en annexe de la présente décision.

**Article 2**

La présente décision sera notifiée au président de la société AREA et au préfet coordonnateur des itinéraires routiers du Centre-Est, qui sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de son exécution.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la transition écologique et solidaire.

Fait le : 4 juin 2020

La ministre de la transition écologique et  
solidaire,  
Pour la ministre et par délégation :  
La directrice des infrastructures de transport,

et

Le secrétaire d'Etat auprès de la ministre de la  
transition écologique et solidaire, chargé des  
transports,  
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation :  
La directrice des infrastructures de transport,

**Signé**

Sandrine CHINZI